

Les archives sonores entre demande sociale et usages scientifiques. Quelles modalités pour réutiliser les sources enregistrées ?

Francesca Biliotti, Silvia Calamai, Véronique Ginouvès

▶ **To cite this version:**

Francesca Biliotti, Silvia Calamai, Véronique Ginouvès. Les archives sonores entre demande sociale et usages scientifiques. Quelles modalités pour réutiliser les sources enregistrées ?. La diffusion numérique des données en SHS. Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques, Presses universitaires de Provence, pp.169-194, 2018, 9 791032 001790. halshs-01929046

HAL Id: halshs-01929046
https://shs.hal.science/halshs-01929046

Submitted on 20 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

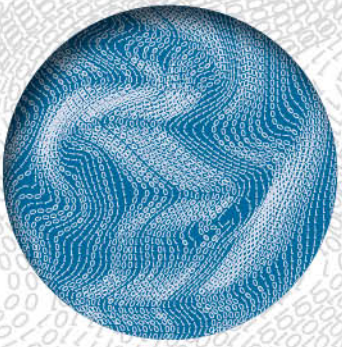


Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

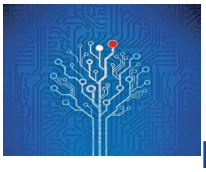
La diffusion numérique des données en SHS

Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques

sous la direction de
Véronique Ginouvès & Isabelle Gras



DIGITALES



DIGITALES

La diffusion numérique des données en SHS

Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques

sous la direction de

Véronique Ginouvès & Isabelle Gras

2018

Presses Universitaires de Provence

Tous les textes sont placés en licence CC-BY, avec l'accord des auteurs.

© Presses Universitaires de Provence
Aix-Marseille Université

29, avenue Robert-Schuman – F – 13621 Aix-en-Provence CEDEX 1
Tél. 33 (0)4 13 55 31 91

pup@univ-amu.fr – Catalogue complet sur presses-universitaires.univ-amu.fr

DIFFUSION LIBRAIRIES : AFPU DIFFUSION – DISTRIBUTION SODIS

Les archives sonores entre demande sociale et usages scientifiques

Quelles modalités pour réutiliser les sources enregistrées ?

Francesca Biliotti
Université de Sienne-Arezzo
Silvia Calamai
Université de Sienne-Arezzo
Véronique Ginouvès
Aix Marseille Université, CNRS, MMSH, Aix-en-Provence, France [1]

Abstract: *Sound archives are at the crossroad of several fields of knowledge in human and social sciences. The paper presents the experiences of two different sound archives: the Phonothèque of the Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH) and Grammo-foni: Le soffitte della voce (Gra.fo), a research project carried out by Scuola Normale Superiore and the University of Siena. Ethical and legal issues related to dissemination, access and reuse of the recordings are the focus of the text. As a matter of fact, each field of knowledge has elaborated specific ways of preserving data, of dealing with sensitive information, and of disseminating the recordings, thus making it rather difficult to envisage a common strategy for web dissemination. The comparative analysis of the French and Italian experiences allows a deep understanding of the multidisciplinarity issues arising when dealing with sound archives.*

Depuis la fin des années 1990, les archives de la recherche sont au centre des réflexions de la communauté scientifique des sciences humaines et sociales (SHS) (Mouton et Moliné 2008), mais aussi en relation avec une multiplicité d'expériences issues d'autres acteurs de la société civile. Cet article collectif se concentre sur les archives sonores enregistrées sur le terrain et présente deux expériences en France et en Italie au sein de deux phonothèques de recherche. À Aix-en-Provence, la Phonothèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH)

1 Note sur la méthodologie de travail : nous avons écrit cet article à six mains et deux langues, l'italien et le français. Il faut noter qu'en italien le terme « *archivio* » n'a pas le seul sens générique d'« archives » de la langue française, mais correspond aussi au terme « fonds ». Par simplicité, c'est le terme français qui est utilisé. À noter aussi, le terme *liberatoria* (pl. *liberatorie*) est proche de celui de *contrat* mais ne recouvre pas exactement son sens (voir les documents en annexe).

conserve et valorise des collections d'entretiens issus du terrain de chercheurs de SHS travaillant sur l'aire méditerranéenne [2]. En Italie, la base de données Grammo-foni : Le soffitte della voce (Gra.fo) [3] a été créée en 2010 par deux universités (l'École normale supérieure de Pise et l'université de Sienne) dans le cadre d'un laboratoire de linguistique. Un précédent article collectif a déjà présenté l'organisation de ces deux phonothèques de recherche et les enjeux de la communication des archives sonores (Calamai, Ginouvès et Bertinetto 2016). L'objectif est ici de faire un point sur la façon dont elles ont pris en compte les questions juridiques et éthiques liées à l'ouverture de l'accès à ces archives, avec un focus particulier sur le réusage de ces sources. Dans les deux cas, il s'est agi de répondre aux besoins du monde académique mais aussi de satisfaire une demande sociale croissante qui s'est développée avec la divulgation de ces archives sur le Web. En effet, avant l'ère d'Internet, les entretiens enregistrés étaient rarement diffusés en tant que tels. Les chercheurs, comme les témoins enregistrés, n'imaginaient pas que des archivistes seraient un jour en mesure de conserver et de diffuser ces sources. Mais le tournant numérique a insufflé une seconde vie à cette parole numérisée, devenue archive, documentée et contextualisée. La voix des témoins, source de la recherche en SHS, peut aujourd'hui être largement diffusée sur le Web. Ces archives sont issues d'enregistrements de terrain réalisés par des chercheurs qui ont pratiqué l'enquête orale, parallèlement à l'observation de terrain ou à la consultation d'archives papier et photographique. Suivant leur discipline d'origine, ils ont documenté les questions d'accès, les informations sur les témoins ou les questions éthiques avec des pratiques très différentes.

Après un point sur la façon dont les différentes disciplines de sciences humaines et sociales ont envisagé le dépôt de leurs archives sonores dans les deux phonothèques (1), nous aborderons la façon dont les questions d'anonymisation/désanonymisation ont été prises en compte en lien avec les modalités de diffusion (2), avant de préciser les solutions mises en place pour faciliter leur consultation et leur réusage (3).

De la diversité des méthodes de collecte et des conséquences sur les modalités de diffusion

Les deux centres d'archives, insérés dans des laboratoires de recherche, présentent de nombreuses analogies dont deux sont particulièrement significatives. La première est la discipline à l'origine de la création de ces archives sonores, la dialectologie. La seconde, la période de collecte dominante, les années 1970-1980, un moment important pour le renouveau des enquêtes de terrain (Descamps 2005). D'un point de vue logistique, la MMSH, sortie de terre en 1997, intègre – en plein cœur du tournant numérique – une phonothèque dont l'origine remonte à 1979. En Italie, Gra.fo est créé au début du XXI[e] siècle, alors que les technologies sont déjà entièrement numériques. Quoi qu'il en soit, même si des dépôts nativement numériques existent,

2 La diffusion des archives s'effectue à travers la base de données qui a pris pour nom Ganoub : http://phonotheque.mmsh.huma-num.fr.

3 La base de données est accessible, sur inscription, à partir du portail : http://grafo.sns.it.

les supports originaux sont principalement des bobines et des cassettes analogiques – ainsi que des DAT et des minidisques pour les années 1990.

Dans les deux pays, jusqu'aux années 2000 les données sonores analogiques n'étaient quasiment jamais consultées. Elles étaient considérées par la majorité des chercheurs comme des données brutes, incompréhensibles sans la contextualisation et les clés d'interprétation, que seul celui qui les avait enregistrées sur le terrain pouvait fournir. Deux critères saillants se retrouvent en France et en Italie dans le monde académique pour motiver la conservation de ces archives de terrain. Tout d'abord, ceux qui appuyaient leur recherche sur des enregistrements de terrain considéraient que le chercheur avait le devoir de présenter ses sources devant leurs pairs et de les conserver[4] comme preuves de la qualité d'une démarche et d'une réflexion. Le deuxième critère n'était encore – à l'ère de l'analogique – qu'un idéal déontologique, mais il s'agissait pour le chercheur d'imaginer que sa source puisse être un jour réentendue, non seulement au sein de la communauté scientifique où d'autres pourraient poursuivre ce terrain, le réinterpréter ou le comparer, mais aussi par les communautés enregistrées (Pelen 1990)[5].

Les deux phonothèques illustrent les mutations essentielles à l'œuvre dans leur domaine au tournant du XXIe siècle : le passage au numérique des enregistrements et leur élargissement à toutes les disciplines de SHS. À partir de l'expérience de la gestion de ces deux fonds sonores, des différences significatives sur la façon d'aborder l'anonymat et donc l'accès aux archives peuvent être identifiées en fonction des disciplines qui ont utilisé l'enregistrement sur le terrain. Quatre disciplines dominent : la dialectologie, l'anthropologie, l'ethnomusicologie et l'histoire orale.

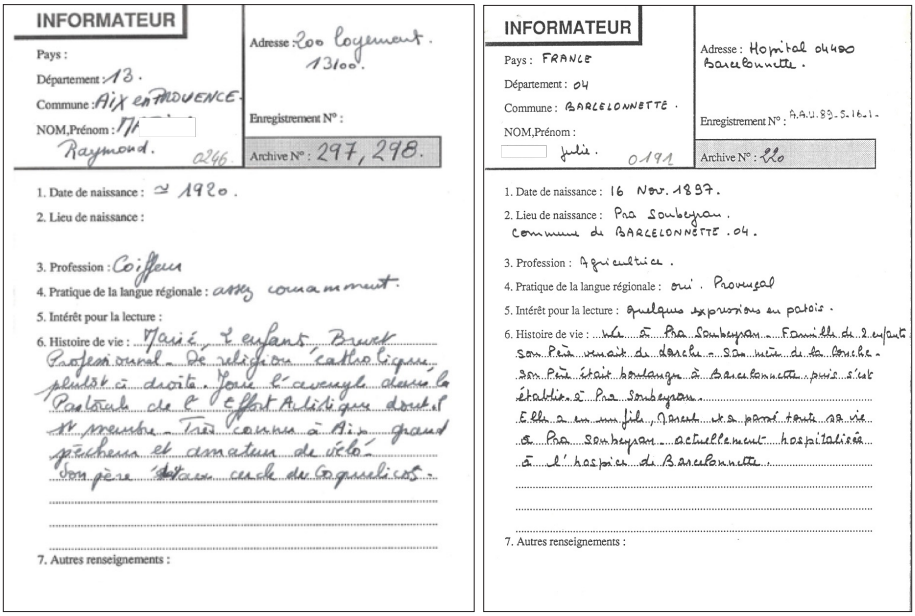
La dialectologie

Discipline fondatrice des fonds hérités par les deux phonothèques, la dialectologie considérait le discours produit par les témoins comme relevant du collectif – au moins dans la période 1970-1980, où les collectages étaient les plus intenses. À la MMSH, ce sont les enseignants et les doctorants d'un département des « langues et cultures régionales » de l'université d'Aix-en-Provence aujourd'hui disparu qui ont créé le système d'organisation du fonds sonore (Bouvier et Ginouvès 2014). Le fonctionnement est décrit dans un ouvrage qui connaîtra un certain succès (Bouvier, Pelen et Mathieu 1980), dont la méthodologie sera utilisée à la BnF (Calas, Delcourt et Giuliani 1987) puis dans nombre de phonothèques académiques ou associatives. Dans ce système, les témoins sont anonymisés et représentés par des numéros. Les précisions biographiques ou en lien avec le terrain sont indiquées sur des fiches « Témoins ». Aucun nom de personne n'apparaît en clair dans le traitement documentaire de cette période. Le système utilisé se retrouve, quasiment à l'iden-

4 Le retour à source orale est encore aujourd'hui rarement demandé comme « preuve » par les pairs. Toutefois, certaines disciplines comme la linguistique, ont toujours été sensibles au dépôt des sources de la recherche. Ainsi, *Ubiquity Press* (maison d'édition académique promouvant l'*open access*., installée au Royaume-Uni, Londres) présente sur son site les différents engagements pour l'intégrité de la recherche dont l'incitation au dépôt des sources enregistrées en fait partie : http://www.ubiquitypress.com/site/research-integrity.

5 Sur la question du retour à l'archive pour la preuve et le réusage, Jean-Noël Pelen a été visionnaire, envisageant ces axes pour le développement des phonothèques de l'oral.

tique, en Italie et dans les archives conservées par Gra.fo. Dans la base italienne, ces fiches ont été numérisées comme document d'accompagnement des fichiers son et ce sont uniquement les initiales qui apparaissent sur celles qui sont mises en ligne. Des fiches papier[6] classées par numéro de témoin fournissent non seulement des informations sur les supports, les lieux et dates d'enquête mais aussi des informations personnelles. Ces fiches ne pourraient plus être rédigées ainsi tant elles nous paraissent aujourd'hui intrusives et contraires aux dispositions légales actuelles. En effet, pour documenter le locuteur et sa connaissance de la langue régionale, le chercheur pouvait parfois y indiquer, outre la date et le lieu de naissance de l'informateur/trice, sa religion ou son engagement politique, sa profession, ses voyages ou déplacements éventuels, l'éducation reçue ou sa connaissance livresque, ses conditions socio-économiques, etc.


INFORMATEUR

Pays :
Département : 13.
Commune : AIX en PROVENCE
NOM,Prénom : M.
Raymond. 0246

Adresse : 200 logement. 13100.
Enregistrement N° :
Archive N° : 297, 298.

1. Date de naissance : ≃ 1920.
2. Lieu de naissance :
3. Profession : Coiffeur
4. Pratique de la langue régionale : assez couramment.
5. Intérêt pour la lecture :
6. Histoire de vie : Marié, 2 enfants. Brevet Professionnel. De religion catho. Signe plutôt à droite. Joue l'aveugle dans la Pastorale de l'effort Artistique dont il m'reparlera. Très connu à Aix, grand pêcheur et amateur de vélo. Son père était un ch. de la Gargouillade.
7. Autres renseignements :

INFORMATEUR

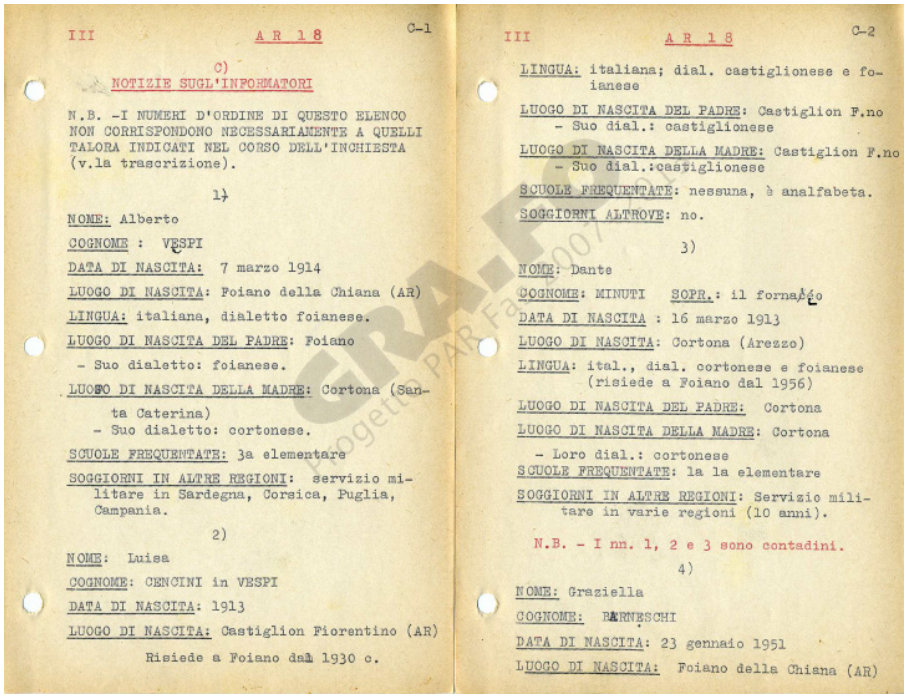
Pays : FRANCE
Département : 04
Commune : BARCELONNETTE.
NOM,Prénom :
Julie. 0191

Adresse : Hopital 04400 Barcelonnette.
Enregistrement N° : A.A.U.83-5.16.1.
Archive N° : 110

1. Date de naissance : 16 Nov. 1897.
2. Lieu de naissance : Pra Sonbeyran. Commune de BARCELONNETTE. 04.
3. Profession : Agricultrice.
4. Pratique de la langue régionale : oui. Provençal
5. Intérêt pour la lecture : quelques expressions en patois.
6. Histoire de vie : née à Pra Sonbeyran. Famille de 2 enfants son Père venait de Barcelonnette. Son mari de la Bouche. Son Père était boulanger à Barcelonnette puis s'est établi à Pra Sonbeyran. Elle a eu une fille, Parents et a passé toute sa vie à Pra Sonbeyran. actuellement hospitalisée à l'hospice de Barcelonnette.
7. Autres renseignements :

Figure 1 : Exemple d'une fiche « informateur » présentant des témoins dans le fonds de la Phonothèque de la MMSH, rédigées sans doute dans les années 1985

6 Voir en particulier les archives de la *Carta dei Dialetti Italiani* (CDI) et de l'*Atlante Lessicale Toscano* (ALT), issues des deux plus importantes enquêtes géolinguistiques italiennes réalisées respectivement dans les années 1960-1970 et 1970-1980. La documentation papier de la CDI a été entièrement numérisée par Gra.fo et est accessible à travers le portail. L'archive originale de l'ALT (non numérisée) est, elle, conservée à l'université de Florence. Elle est documentée et une recherche thématique ou par lieu d'enquête est possible sur le site http://serverdbt.ilc.cnr.it/altweb.



III A R 1 8 C-1

C)
NOTIZIE SUGL'INFORMATORI

N.B. -I NUMERI D'ORDINE DI QUESTO ELENCO NON CORRISPONDONO NECESSARIAMENTE A QUELLI TALORA INDICATI NEL CORSO DELL'INCHIESTA (v.la trascrizione).

1)

NOME: Alberto
COGNOME : VESPI
DATA DI NASCITA: 7 marzo 1914
LUOGO DI NASCITA: Foiano della Chiana (AR)
LINGUA: italiana, dialetto foianese.
LUOGO DI NASCITA DEL PADRE: Foiano
- Suo dialetto: foianese.
LUOGO DI NASCITA DELLA MADRE: Cortona (Santa Caterina)
- Suo dialetto: cortonese.
SCUOLE FREQUENTATE: 3a elementare
SOGGIORNI IN ALTRE REGIONI: servizio militare in Sardegna, Corsica, Puglia, Campania.

2)

NOME: Luisa
COGNOME: CENCINI in VESPI
DATA DI NASCITA: 1913
LUOGO DI NASCITA: Castiglion Fiorentino (AR)
Risiede a Foiano dal 1930 c.

III A R 1 8 C-2

LINGUA: italiana; dial. castiglionese e foianese
LUOGO DI NASCITA DEL PADRE: Castiglion F.no - Suo dial.: castiglionese
LUOGO DI NASCITA DELLA MADRE: Castiglion F.no - Suo dial.:castiglionese
SCUOLE FREQUENTATE: nessuna, è analfabeta.
SOGGIORNI ALTROVE: no.

3)

NOME: Dante
COGNOME: MINUTI SOPR.: il fornaio
DATA DI NASCITA : 16 marzo 1913
LUOGO DI NASCITA: Cortona (Arezzo)
LINGUA: ital., dial. cortonese e foianese (risiede a Foiano dal 1956)
LUOGO DI NASCITA DEL PADRE: Cortona
LUOGO DI NASCITA DELLA MADRE: Cortona
- Loro dial.: cortonese
SCUOLE FREQUENTATE: 1a 1a elementare
SOGGIORNI IN ALTRE REGIONI: Servizio militare in varie regioni (10 anni).

N.B. - I nn. 1, 2 e 3 sono contadini.

4)

NOME: Graziella
COGNOME: BARNESCHI
DATA DI NASCITA: 23 gennaio 1951
LUOGO DI NASCITA: Foiano della Chiana (AR)

Figure 2 : Exemple d'une fiche « informateur » présentant des témoins dans le fonds de Gra.fo, ici extraites de l'enquête réalisée en 1967 à Foiano della Chiana (Arezzo) dans le cadre de la réalisation de la *Carte des dialectes italiens* (*Carta dei Dialetti Italiani*)

Le témoin était alors considéré comme un anonyme, constitutif d'un « récit collectif » (Pelen 1997-2000) et les collecteurs ne demandaient jamais d'autorisation particulière. Les titres des ouvrages de cette période sont révélateurs de cette démarche. Ainsi, Anne Roche et Marie-Claude Taranger publient en 1995 *Celles qui n'ont pas écrit*, du fonds éponyme collecté dès 1978, et, en 1986, Sergio Gargini *Je ne suis pas poète et je n'ai jamais étudié. (Chantez, vous qui êtes illettrés)*, en relation avec ses collectes sur les collines de Pistoia en 1973.

L'anthropologie

David Zeytlin a longuement décrit l'attitude complexe des anthropologues vis-à-vis de leurs matériaux de terrain (2012). À la Phonothèque de la MMSH, ce sont eux qui ont déposé le plus d'archives sonores et audiovisuelles. Les chercheurs de cette discipline utilisaient plutôt l'enregistrement comme un carnet de notes et n'avaient pas le projet de constituer des fonds à partir de ces collectes. Ainsi dans leur majorité, au moment du dépôt, les fonds sont rarement accompagnés de fiches ou d'informations contextuelles. Si – nous y reviendrons – les questions éthiques sont au centre de leurs préoccupations, la majorité des chercheurs déposant sont persuadés de la nécessité du partage de leur terrain et de la diffusion de leurs archives comme un bien commun de la connaissance : Christian Bromberger, Annie-Hélène Dufour,

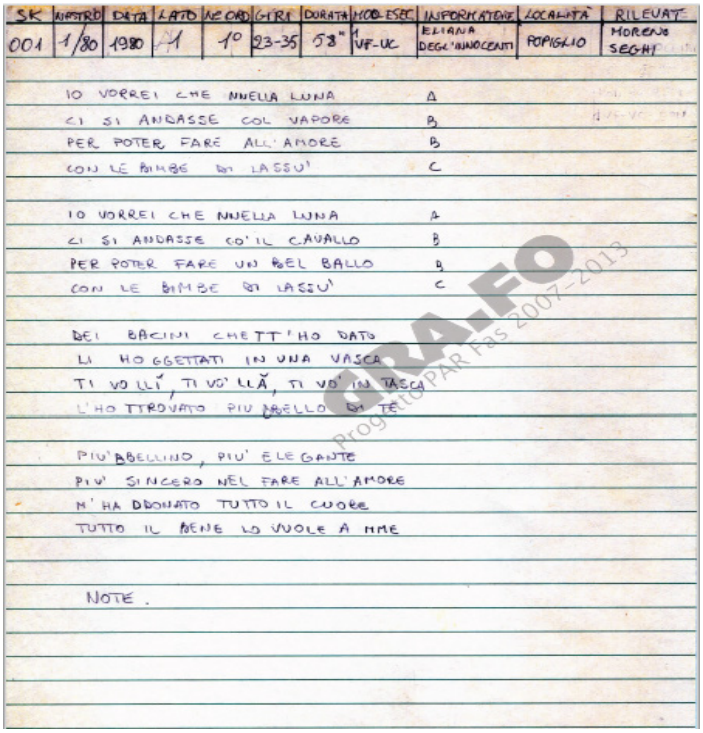
Marceau Gast, Hélène Claudot-Hawad, Francine Lancelot, Jean-Pierre Olivier de Sardan font partie de celles et ceux qui ont déposé la totalité de leurs archives en donnant des autorisations de diffusion très large.

L'ethnomusicologie

L'ethnomusicologie se nourrit de l'enregistrement de terrain, mais, dans les fonds anciens, les chercheurs n'ont pas documenté de façon homogène leurs informateurs-interprètes. En France, lorsque Florence Gétreau dirigeait le « Département de la musique et de la parole » du Musée national des arts et traditions populaires (MNATP), une convention-cadre a permis de diffuser les archives du Musée en région. Grâce à d'importants financements accordés par la Mission de la recherche et de la technologie (MRT) du ministère de la Culture entre 2000 et 2005, les archives ont bénéficié de l'ubiquité découverte avec la copie numérique. La Phonothèque de la MMSH bénéficie ainsi d'une copie de l'ensemble du fonds correspondant à la Provence et aux Cévennes dans le cadre d'une convention-cadre[7]. Les inventaires qui accompagnent les séquences enregistrées placent « l'œuvre orale » au centre de la recherche et les noms des informateurs sont peu ou mal signalés[8]. Dans les archives Gra.fo se retrouve la même méthode qu'au MNATP. Sur la fiche suivante Sergio Gargini indique certes le nom du témoin, mais ce qui l'intéresse avant tout c'est la transcription du chant et sa structure.

7 Notons que cette convention n'incluait pas les questions d'utilisation qui doivent être traitées au cas par cas. Ainsi un fonds a été mis en ligne après une demande réitérée d'associations locales. Il s'agissait des enregistrements de Martine Segalen sur les pénitents de Saint-Martin-de-Vésubie pour lesquels la phonothèque a obtenu les autorisations du chercheur et du MuCEM, considérant qu'il s'agissait d'enregistrements publics où les voix des individus n'étaient pas reconnaissables.

8 Page 5 de l'instrument de recherche rédigé par les Archives nationales (France) présentant le dépôt du MNATP/ MuCEM, 2013. Aujourd'hui conservées au sein des Archives nationales de France, les collections devraient être traitées et bientôt mises en ligne dans le cadre du projet « Les Réveillées » : https://explore.univ-psl.fr/fr/thematic-focus/ethnomusicologie-archives-du-paysage-sonore-fran%C3%A7ais.



SK	NASTRO	DATA	LATO	NR CAN	GIRI	DURATA	MOD. ESEC.	INFORMATORE	LOCALITÀ	RILEVAT.
001	1/80	1980	A1	1°	23-35	53"	VF-UC	ELIANA DEGL'INNOCENTI	POPIGLIO	MORENO SEGHI

IO VORREI CHE NNELLA LUNA A
CI SI ANDASSE COL VAPORE B
PER POTER FARE ALL'AMORE B
CON LE BIMBE DI LASSU' C

IO VORREI CHE NNELLA LUNA A
CI SI ANDASSE CO'IL CAVALLO B
PER POTER FARE UN BEL BALLO B
CON LE BIMBE DI LASSU' C

DEI BACINI CHE TT'HO DATO
LI HO GGETTATI IN UNA VASCA
TI VO LLI', TI VO' LLA', TI VO' IN TASCA
L'HO TTROVATO PIU' BBELLO DI TE'

PIU' BBELLINO, PIU' ELEGANTE
PIU' SINCERO NEL FARE ALL'AMORE
M'HA DDONATO TUTTO IL CUORE
TUTTO IL BENE LO VUOLE A MME

NOTE.

GRA.FO Progetto PAR Fas 2007-2013

Figure 3 : Exemple de fiche accompagnant le fonds Sergio Gargini (collection « Storico »)

Toutefois, comme pour les autres disciplines, la méthodologie d'archivage de l'ethnomusicologue sur le terrain de ses enregistrements varie. À Gra.fo, certains fonds sont totalement dépourvus de contextualisation, comme la collection Gilberto Giuntini sur les chants traditionnels de Toscane (fonds de la Fondazione Lavoratori Officine Galileo – FLOG). D'autres sont reliés à des matériaux bibliographiques difficiles à repérer, comme le fonds *Canti del Mugello* en lien avec des enquêtes enregistrées par Paolo De Simonis entre 1971 et 1972 dans le cadre d'un master de dialectologie.

Il arrive que l'enregistrement de ces « œuvres orales » prime sur la documentation de l'interprète : le chercheur documente alors avant tout une version d'un chant ou d'un conte plutôt que le contexte de production. À Gra.fo, le fonds Edda Ardimanni en témoigne et il est loin d'être un cas isolé, puisque ce type de méthode se retrouve aussi à la Phonothèque de la MMSH. La cohérence des archives n'est pas simple à comprendre, les enregistrements sont hétérogènes, le chercheur ayant récupéré des enregistrements de deuxième ou troisième main sans connaître l'identité des témoins. Sans information de contexte, excepté les quelques indications inscrites sur les supports, il est difficile de savoir qui est l'interprète.

L'histoire orale

Pour l'histoire orale, les méthodes de documentation des collections ne sont pas, elles aussi, homogènes. Dans les archives Gra.fo, les indications sur les informateurs ne sont pas systématiques. Certaines collections sont accompagnées d'une documentation riche et variée. Ainsi, Angela Spinelli a déposé une série d'entretiens documentés de données sur le contexte de l'enquête, mais aussi sur le cadre sociobiographique des informateurs, leur réseau parental, certains aspects de la culture populaire et la culture matérielle[9].

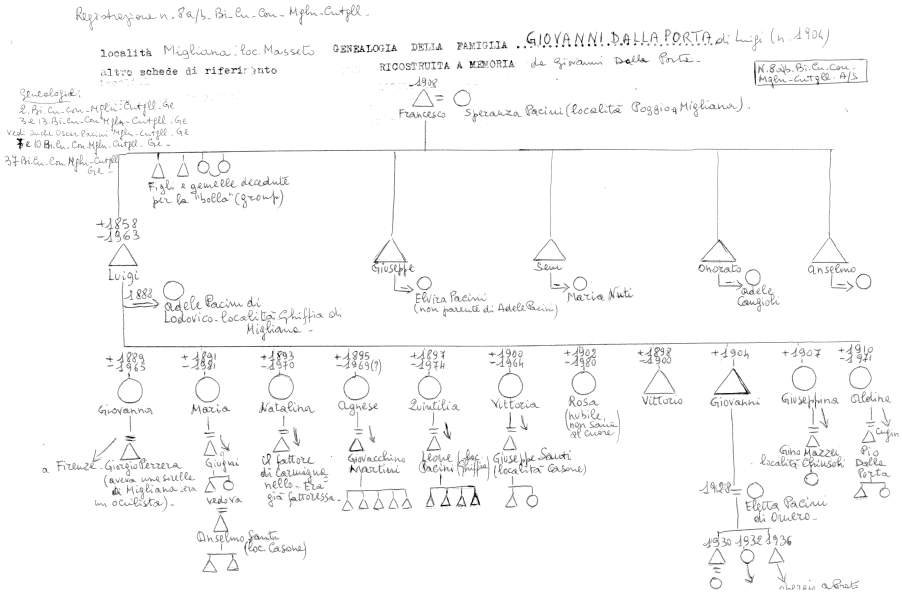


Figure 4: Exemple de fiche informative déposée avec les entretiens d'Angela Spinelli, présentant l'arbre généalogique d'un témoin enregistré.

De même, à la MMSH, toutes les collections constituées par des historiens qui ont utilisé la source orale et l'ont déposée sont souvent extrêmement documentées. Ainsi, sur la guerre d'indépendance de l'Algérie[10], les informations peuvent porter sur les parcours militaires de harkis (fonds Gregor Mathias), des Européens restés en Algérie indépendante (fonds Hélène Bracco) ou d'appelés (fonds Sandrine Marrou et Anne Roche). Le retour vers les témoins pour rechercher les autorisations d'utilisation des entretiens est alors rendu possible. Pour autant on ne peut, bien sûr, généraliser et tous les historiens de l'oral, ne se sont pas préoccupés de déposer leurs sources ou de les documenter. À la Phonothèque de la MMSH, où pourtant Philippe Joutard, pionnier de l'histoire orale en France, a participé à sa création, les dépôts sont restés peu nombreux hors de la thématique de l'Algérie. De même, à

9 Entretiens recueillis en 1982 pour la publication de l'ouvrage Absalom et Spinelli, 1998.

10 À propos de ces collections et de leur documentation, voir Ginouvès (2017).

Gra.fo, pour le fonds sonore Dina Dini[11] les seules informations sont celles que le chercheur a bien voulu noter sur l'emballage ou le boîtier des cassettes.

Le nom de famille révélé par les archives sonores : anonymiser ou désanonymiser les témoins ?

En numérisant et en offrant une « nouvelle vie » aux récits enregistrés dans le cadre des différentes disciplines de sciences humaines et sociales, les archivistes ont placé le nom de famille au cœur du débat. Or, si les collections d'archives de ces deux centres de ressources se ressemblent dans leur contenu comme dans les méthodes des chercheurs-collecteurs, les résolutions des questions d'accès aux données personnelles ont été traitées de façons complètement différentes. En Italie, le choix s'est porté sur l'anonymisation complète et l'accès aux données est réservé, une inscription étant nécessaire pour accéder à la base de données. En France, la Phonothèque de la MMSH désanonymise au fur et à mesure qu'elle obtient les droits d'utilisation et met en ligne les archives.

Le cas italien

En Italie, le problème le plus épineux auquel a été confronté Gra.fo a été le traitement des données personnelles et sensibles de ses archives. Recueillis pour la plupart avant la mise en œuvre de la législation nationale relative à la protection des données personnelles, les enregistrements ont été collectés sans aucune autorisation. Collecteurs et informateurs ne pouvaient imaginer comment la législation sur cette question évoluerait. Afin de suivre la réglementation – et en particulier le *Codice di deontologia e di buona condotta per i trattamenti di dati personali per scopi storici* (cf. encart ci-dessous) –, l'équipe de Gra.fo a demandé de façon systématique aux collecteurs et aux propriétaires des archives de signer une déclaration écrite spécifiant leur accord de communication des entretiens et attestant le consentement des informateurs relatifs aux enregistrements. En langue italienne, le document signé est appelé « *liberatoria* ». Il faut noter que l'équipe de Gra.fo, n'ayant pu obtenir le consentement express des personnes interrogées (demandé à l'alinéa 1), le choix s'est porté sur l'anonymat comme le préconise l'alinéa 2 en matière de protection des informateurs.

Sur la loi italienne à propos des entretiens en sciences humaines et sociales

Code sur la protection des données personnelles de (2003) (*Codice* in *materia di protezione dei dati personali*) et Code d'éthique et de bonne conduite pour le traitement des données personnelles à objectif historique (2001) (*Codice di deontologia e di buona condotta per i trattamenti di dati personali per scopi storici*).

Conformément au *Codice* in *materia di protezione dei dati personali*, une donnée à caractère personnel correspond aux informations relatives à une

11 Le fonds « Dina Dini » regroupe plusieurs collections recueillies à la fin des années 1990 par un groupe de passionnés (Centro di documentazione storica della civiltà contadina « Dina Dini » di Pieve Santo Stefano, Arezzo - Centre de documentation historique de la civilisation paysanne « Dina Dini » de Pieve Santo Stefano, Arezzo).

> personne physique, identifiée ou identifiable, même indirectement, par référence à toute autre information, y compris un numéro d'identification personnel. Les données sensibles sont au contraire des données à caractère personnel susceptibles de révéler l'origine raciale et ethnique, les convictions religieuses, philosophiques, les opinions politiques, l'appartenance à des partis, des syndicats, des associations ou des organisations à caractère religieux ou philosophique. L'article 8 du *Codice di deontologia e di buona condotta per i trattamenti di dati personali per scopi storici*, qui traite spécifiquement des sources orales, spécifie : « Les dispositions suivantes s'appliquent au traitement des données à caractère personnel… »
>
> 1. Si des sources orales sont utilisées, les témoins doivent avoir donné leur consentement express, éventuellement verbalement, et sur la base d'un avis d'information simplifié, qui divulgue au moins l'identité et l'activité de l'enquêteur et les fins pour lesquelles les données ont été recueillies.
>
> 2. Les archives qui acquièrent des sources orales exigent que la personne qui mène l'enquête fournisse un document qui précise que les personnes interrogées ont bien été informées des objectifs de l'entretien et ont donné leur consentement.

Ainsi, pour se protéger de toute action juridique susceptible d'être menée par les personnes enregistrées ou leurs ayants droit, Gra.fo a choisi d'anonymiser les données publiées sur le portail et porte sa vigilance sur trois mesures qui permettent de l'assurer. Tout d'abord, le nom de famille n'est jamais révélé. L'identité des informateurs est affichée sur le portail par les initiales de leurs noms et prénoms. Ensuite, toutes les informations personnelles susceptibles d'apparaître dans l'enregistrement sont supprimées des fichiers de consultation et des transcriptions lorsqu'elles existent. Enfin, tous les documents complémentaires accompagnant les enregistrements ne sont publiés sur le portail qu'à la condition qu'aucune information personnelle et sensible n'apparaisse. Il faut noter qu'en Italie, il y a peu d'exemples de mise en ligne de données de la recherche. Gra.fo est le premier cas en Italie de mise en ligne d'archives sonores et les précautions décrites ici sont sans doute liées aux conséquences d'un projet pionnier qui ne s'appuie sur aucun autre exemple national. Bien entendu, si elles ne sont pas en ligne de façon complète, les archives dans leur intégrité sont stockées sur les serveurs de Gra.fo et peuvent être consultées sur place. La seule exception à cette règle concerne les archives (sonores et papier) associées à la Carte des dialectes italiens (*Carta dei Dialetti Italiani*), qui sont complètement en ligne puisque le questionnaire de compréhension de la langue dialectale donne des informations sur les témoins qui correspondent au registre d'état civil.

L'équipe de Gra.fo a par ailleurs essayé de repérer par tous les moyens les témoins enregistrés ou leurs ayants droit et de les contacter. Comme le choix de l'anonymisation rendait pratiquement impossible l'identification des informateurs, les déposants ou les collecteurs ont accepté de revenir vers eux. Leur aide a été fondamentale d'autant plus que ce retour s'est fait avec enthousiasme. Ils ont ainsi demandé aux témoins enregistrés ou aux ayants droit de signer des contrats d'utilisation (« *liberatoria* »). Pour le fonds Monica Pacini enregistré en numérique natif,

cela a été facile. Son éditeur a recueilli la totalité des « *liberatorie* » des témoins[12] enregistrés dans le cadre de l'ouvrage sur l'Union industrielle de Prato. Cela s'est avéré beaucoup plus difficile pour Lorenzo Benvenuti qui s'est occupé du fonds de la FLOG, dont les témoins avaient été enregistrés au début des années. Lorsque Silvia Calamai a recherché les autorisations des personnes enregistrées à Sassetta (Livorno), avec l'aide des informateurs et des ayants droit, la majorité des témoins directs a été d'accord pour diffuser sa voix sur Internet. Un petit nombre d'ayants droit s'est montré plus circonspect et presque suspicieux en dépit de l'éloignement temporel du décès des personnes enregistrées. Quant aux poètes artistes interprètes collectés au cours de séances de poésies improvisées en huit rimes, la « *liberatoria* » a été modifiée pour intégrer l'autorisation de diffusion de la création intellectuelle et de la poésie elle-même. Dans ce dernier cas, tous les ayants droit des poètes disparus ont accepté de la signer et les noms et les prénoms des poètes apparaissent dans leur intégrité.

Dans les deux centres d'archives, tout est mis en œuvre pour que témoins, collecteurs et ayants droit signent un contrat d'utilisation (ou « *liberatoria* ») qui précise ce qu'il est possible de faire avec ces archives et ce qu'il autorise. Il a pu arriver, au début de la mise en place des plateformes de numérisation, que des traitements de fonds aient été lancés sans que ces autorisations soient signées. Certains collecteurs ont pu se rétracter une fois le travail réalisé et ne plus autoriser la mise en ligne. Cela pose des problèmes de citabilité et de stabilité de la base de données. Le droit de retrait est toujours possible, mais, désormais, à Gra.fo, où une copie numérique gratuite est systématiquement fournie, la numérisation n'est commencée que lorsque l'autorisation est signée et la numérisation de fonds dont les propriétaires n'autorisent pas la diffusion en ligne et la réécoute n'est plus pris en charge.

Le cas français

Voilà un extrait d'un message qu'un ayant droit à envoyé à la gestionnaire de la Phonothèque de la MMSH le 30 mars 2017 :

> En faisant une recherche web sur mon grand-père et mon arrière grand-père, je suis tombé sur votre site et sur cette référence MMSH-PH-181. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une interview de mon grand-père, Pierre R. dit « Lolo », enregistrée dans les années 1980. Existe-t-il un moyen d'avoir accès voire d'acheter cet enregistrement afin de le partager avec les membres de ma famille ? D'avance merci pour votre réponse…

Depuis janvier 1999, date de première mise en ligne des notices documentaires de la base Ganoub, ces messages sont courants. Certes, au début des années 2000, le courriel n'était pas d'usage et notre première sollicitation s'est faite par téléphone : un ayant droit avait retrouvé son père, enregistré à Sainte-Cécile-d'Angorge en faisant des recherches dans un cybercafé des Cévennes… Malgré les numéros d'anonymisation, le témoin avait été repéré par le lieu d'enregistrement et la qualité

12 Le fonds Unione Industriale Pratese a été collecté à Prato entre février et mars 2012 à l'occasion de l'anniversaire de la création de l'Union industrielle de Prato et comprend une série d'entretiens d'entrepreneurs locaux (Pacini Monica 2012).

du répertoire informé dans le résumé de l'analyse. Cette anecdote a éclairé l'équipe de la Phonothèque de la MMSH sur l'importance revêtue par le nom de famille dans les recherches sur les moteurs généralistes. Ce n'était pas encore la période de la « googlisation » des noms propres, mais il apparaissait comme évident que l'auteur de l'entretien ne se résumait pas au nom du chercheur qui avait réalisé l'enquête. Le témoin avait sa place d'auteur à ses côtés et il semblait logique que l'on puisse le retrouver. L'équipe de la Phonothèque a donc décidé de faire signer des contrats d'autorisation aux ayants droit et aux témoins qui se retrouvaient dans la base de données.

Rapidement, les archivistes de la Phonothèque de la MMSH, se sont également rendues compte que l'appartenance de certains témoins à des réseaux très structurés rendait impossible l'anonymisation. Ainsi les archives de l'enquête ethnologique d'Hélène Claudot-Hawad sur les luthiers de Mirecourt n'ont pas été anonymisées. Dès que les notices documentaires ont été mises en ligne en janvier 2012, la Phonothèque a été contactée pour que soit permise l'écoute des entretiens. La manifestation rapide de ces demandes par un public d'amateurs et de professionnels a convaincu l'anthropologue de l'intérêt de leur diffusion en ligne. Elle ne pouvait pas recontacter les témoins, tous décédés, mais elle a réécouté l'ensemble du corpus (12 heures) et retiré de l'archive de consultation les passages d'ordre intime ou susceptibles d'être considérés comme diffamatoires. Un peu moins d'une trentaine de minutes a ainsi été retranchée de l'écoute publique. L'intégralité des entretiens est toujours consultable sur place, à Aix-en-Provence, sur demande motivée. Les extraits publics ont eux été placés sous licence Creative Commons CC-BY-NC-ND [13] – c'est-à-dire que tout utilisateur doit citer la source, qu'aucun usage commercial n'en est possible et que l'utilisateur s'engage à ne pas la modifier – et ils vivent aujourd'hui de nouvelles aventures. Repérées par le musée de Mirecourt, les archives sonores y ont été déposées sous format numérique, accompagnées de l'instrument de recherche. Ce dernier est également sur le site des archives des Vosges (au format ISAD-G) [14]. Les internautes se sont emparés des voix : on retrouve les entretiens (en partie ou complets) sur des blogs de luthiers, des sites ou des forums professionnels, sur des articles de Wikipedia ou divers réseaux sociaux. Sur *Les Carnets de la phonothèque*, de nombreux commentaires de la part d'anciens luthiers, de parents ou de musiciens d'instruments à cordes ont permis d'enrichir le traitement archivistique et de recueillir de nouvelles archives.

13 https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr.

14 http://www.archives-lutherie-mirecourt.fr/atom/index.php/enqu-te-ethnologique-sur-les-luthiers-de-mirecourt-vosges-lorraine.

7 réflexions sur « Récit de la vie professionnelle d'un luthier à Mirecourt, des années 1920 aux années 1970 » https://phonotheque.hypotheses.org/8518

HARMAND

20 mars 2015 à 19 h 57 min Modifier

Jean Eulry a été recueilli très jeune par mon arrière-grand-père Jean Romain Chaudy, Luthier à Mirecourt (1er prix École de lutherie 1893). C'est lui qui l'a fait entrer comme apprenti chez Dieudonné. J'ai une très belle photo de Jean Eulry au travail dans son atelier et des documents concernant mon arrière-grand-père si cela vous intéresse. JP Harmand (descendant des Harmand facteurs d'archets).

Répondre

Hélène Claudot-Hawad

20 mars 2015 à 23 h 37 min Modifier

Merci pour ces précieuses informations qui contribuent à reconstituer le puzzle des parcours de luthiers. Oui, vos documents m'intéressent et pourraient plus généralement enrichir les recherches menées sur la lutherie. Je prendrai contact directement avec vous. Cordialement, Hélène Claudot-Hawad

Répondre

Batifort Guy

15 mai 2016 à 9 h 28 min Modifier

Bonjour, Nous avons actuellement un alto de Jean Eulry, que nous allons charger sur notre site (viaductviolins.com). Comme pour chaque instrument présenté nous rédigeons une courte biographie de leur auteur. Dans notre recherche d'informations nous avons pris connaissance de votre post et sommes intéressés par votre commentaire. Vous indiquez que votre arrière-grand-père a recueilli très jeune Jean Eulry. Pouvez-vous nous indiquer à quel âge exactement si cette information vous est connue ? En vous remerciant par avance. Guy Batifort.

Répondre

HARMAND

15 mai 2016 à 15 h 35 min Modifier

Bonjour Mr. Batifort,
Voici quelques précisions sur la vie de Jean Eulry, né en 1907 (de son nom complet « Jean Charles EULRY »).

- Sa mère : Eugénie Emilie Chaudy, lingère, née le 01 Décembre 1875 épouse Eulry le 25 Aout 1905 à Mirecourt.
- Son père : Charles Marie Eulry , ouvrier en lutherie à Mirecourt, né le 19 Aout 1882

Charles Marie Eulry décède à 32 ans, le 02 Septembre 1914, à Crévic, (Meurthe et Moselle) des suites de ses blessures au début de la guerre

http://www.memorialgenweb.org/memorial3/html/fr/complementter.php?id=1235343&largeur=2560&hauteur=1440

A la mort de son père, Jean Eulry a 7 ans. Il reste avec sa mère jusqu'à sa mort en 1920, il a alors 13 ans. Jean Romain Chaudy, le frère de sa mère, lui aussi luthier à Mirecourt, est alors nommé Tuteur de Jean Eulry. En 1920, à 13 ans, Jean Romain Chaudy met Jean Eulry en apprentissage chez Laberte de 1920 à 1923. En 1923, il entre chez Dieudonné et y reste 34 ans, jusqu'à la fermeture en 1957. Il entre alors chez Hilaire comme premier ouvrier jusqu'en 1967, et devient Maître-Luthier et directeur de Hilaire de 1967 à 1977. Si vous pouvez me joindre par Email je pourrai vous faire parvenir des photos. Cordialement
JP HARMAND

PS: Je suis l'arrière-petit-fils de Jean Romain Chaudy via sa fille Yvonne Chaudy, épouse du Dentelier HARMAND à Mirecourt, lui-même descendant des Archetiers éponymes. Je tiens beaucoup à voir l'alto de Jean Eulry !

Répondre

Hélène Claudot-Hawad

4 septembre 2015 à 17 h 59 min Modifier



Merci à J.-D. Braconnier et à J.-P. Harmand d'avoir permis d'enrichir cette page par le signalement et l'autorisation de publication de cette belle photo du luthier Jean Eulry dans son atelier, réalisée à Mirecourt vers 1975 par J.-D. Braconnier.

Répondre

Depouhon
13 avril 2017 à 6 h 19 min Modifier

Bonjour,
Je suis altiste, retraitée de l'OPRL (Belgique) et j'ai très bien connu Monsieur Hilaire à qui j'avais commandé un alto en 1966 et par la suite, Jean Eulry, à qui j'ai acheté un alto dans les années 1970. Cet instrument, que j'ai revendu, était bel et bien signé de son nom, d'où mon étonnement à l'écoute de son commentaire …

Répondre

Hélène Claudot-Hawad
13 avril 2017 à 14 h 57 min Modifier

Merci pour votre témoignage. Jean Eulry a signé quelques instruments de son nom au cours des dix dernières années de sa vie professionnelle. Mais la grande majorité de sa production porte la signature des Maisons de lutherie (Dieudonné, Hilaire) pour lesquelles il a travaillé et auxquelles l'échange enregistré ci-dessus se référait.

Cordialement,
HCH

Échanges placés sur Les carnets de la phonothèque https://phonothèque.hypotheses.org sous licence Creative Commons : CC-BY

Figure 5 : Imbrication de commentaires échangés entre 2015 et 2017 suite au billet « Récit de la vie professionnelle d'un luthier à Mirecourt, des années 1920 aux années 1970 » présentant un entretien avec le luthier Jean Eurly publié en 2012 (Claudot-Hawad 2012).

L'exemple de ce fonds a accompagné la prise de conscience de l'importance des noms de famille dans la recherche des internautes, poussant la Phonothèque de la MMSH vers le choix de la désanonymisation des témoins. Ce processus a déjà été décrit dans un article précédent (Ginouvès 2016) et le succès de cette expérimentation ne cesse de se confirmer : les témoins sont heureux de retrouver leur voix, les ayants droit – dans leur large majorité – le confirment. Le contrat[15] est explicite et précise l'ensemble des autorisations. Deux éléments permettent d'éclaircir et faciliter les réusages. Tout d'abord, le contrat propose au témoin de se placer comme auteur et en conséquence de diffuser ses données personnelles. Ensuite, enquêteurs et témoins peuvent choisir – s'ils le souhaitent – d'autoriser le placement de leur entretien dans le domaine public plutôt que de multiplier les délais de communicabilité et leurs spécificités. La licence CC-0[16] ou « Transfert dans le domaine public » – Public Domain Dedication – est une façon de renoncer (dans la mesure du possible) à tous les droits d'auteur, droits voisins et/ou connexes détenus sur « l'œuvre » créée au moment de l'enregistrement. Depuis que cette licence a été ajoutée à la liste des possibilités de diffusion dans le contrat d'utilisation que fait signer la Phonothèque, elle est très souvent sélectionnée par les témoins comme les enquêteurs.

Impliquer l'utilisateur / *User involvement* : favoriser l'écoute et la réutilisation des archives sonores et audiovisuelles

Les bases de données de nos deux centres de ressources sont des espaces qui ne sont pas facilement accessibles sur le Web et, le plus souvent, seules les personnes

15 Voir le contrat sur le carnet *Questions d'éthique et de droit* : http://ethiquedroit.hypotheses.org/545.

16 https://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/deed.fr.

averties réussissent à les interroger. Un de nos objectifs est donc de mettre en œuvre des dispositifs pour que le plus grand nombre d'utilisateurs écoute, réutilise, participe à l'enrichissement de ces archives dans le respect des règles éthiques et juridiques.

Multiplier la présence des archives sonores sur des portails spécialisés

La force du protocole OAI-PMH[17] est d'avoir permis à des données locales d'entrer dans le monde du global sans pour autant que les données soient ensevelies dans la masse. L'indexation fine que nécessite le traitement des données de terrain pour que leur contextualisation soit bien comprise, fait que celles-ci remontent bien dans les recherches sur les moteurs spécialisés. Ainsi, les deux centres de ressources sont repérés sur le portail Clarin (Common Language Resources and Technology Infrastructure). Gra.fo est présent sur la thématique « *oral history*[18] » et les ressources de la Phonothèque de la MMSH sont intégrées au catalogue collectif[19]. Ganoub, est également présent sur des portails comme Calames[20], Defter[21], Isidore[22] et Europeana[23], Clarin[24]. Ses métadonnées sont placées en CC-0 ce qui simplifie les échanges et leur accessibilité. L'organisation structurée de ses métadonnées permet également de multiplier les formats pour s'adapter aux différentes plateformes (EAD[25] pour Calames, EDM[26] pour Europeana, DC[27] pour Isidore, ISAD-G[28] pour Defter, OLAC[29] pour Clarin).

Pour chacune d'entre elles, les informations juridiques et éthiques et les détails sur l'utilisation des données sont importés avec les métadonnées. Cela a son importance, car les plateformes ont des façons différentes de gérer les fichiers son qui accompagnent les notices. Ainsi, sur Europeana, les notices ne peuvent

17 L'Open Archive Initiative – Protocole for Metadata Harvesting – est un moyen technologique qui permet d'échanger sur Internet des métadonnées entre plusieurs institutions, afin de multiplier les accès aux références documentaires et aux documents numériques. Son utilisation et ses spécifications sont libres et disponibles sur http://www.openarchives.org.

18 http://oralhistory.eu/collections/clarin-eric.

19 https://vlo.clarin.eu/search?6&fq=collection:MMSH-Phonoth%C3%A8que:+archives+sonores.

20 http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=FileId-1286.

21 http://defter.fr/index.php/phonotheque-de-la-mmsh-usr-3125.

22 https://www.rechercheisidore.fr/search/?collection=10670/3.0hzkam.

23 http://www.europeana.eu/portal/fr/search?q=cnrs-mmsh

24 https://vlo.clarin.eu/search?1&fqType=collection:or&fq=collection:MMSH-Phonoth%C3%A8que:+archives+sonores.

25 EAD – Encoded Archival Description.

26 EDM – Europeana Data Model.

27 DC – Dublin Core.

28 ISAD-G – International Standard Archival Description-General / Norme générale et internationale de description archivistique.

29 OLAC – Open Language Archives Community.

être intégrées au portail que lorsqu'un fichier son l'accompagne[30], même s'il n'est que de quelques secondes. Clarin offre la possibilité d'un accès réservé et propose trois licences[31] : l'ouverture à tous les publics (CLARIN PUB), à un environnement académique (CLARIN ACA) ou restrictive à préciser (CLARIN RES). Enfin, le portail Isidore récupère l'ensemble du catalogue moissonné et affiche l'élément Dublin Core *Rights* qui explicite les autorisations afférentes.

De fait, au moment de la mise en ligne, il convient d'être clair sur la façon dont les droits seront décrits pour qu'au moment du moissonnage, les sélections puissent être faites entre les fichiers librement accessibles et ceux sous restriction. De la même manière, les licences liées aux métadonnées doivent être systématiquement affichées. L'idéal est de les placer sous licence CC-0 pour qu'elles puissent être réutilisées, moissonnées sans autorisation particulière et disséminées le plus largement possible.

Animer des actions de *crowdsourcing* et utiliser les réseaux sociaux pour faire connaître ces archives

L'organisation d'« Édit-a-thon » permet à des publics différents de se consacrer à l'édition et l'enrichissement d'archives dans une période courte, déterminée. Pendant ces événements, les participants écoutent des archives sonores, sélectionnent des séquences et les mettent en lien – par exemple – avec des articles de Wikipedia. Dans le cadre de l'un d'entre eux[32], la Phonothèque de la MMSH a placé sur Wikimedia Commons, sous licence CC-0, une partie du fonds sonore concernant la mémoire des Arméniens des Bouches-du-Rhône pour laquelle elle avait obtenu les autorisations idoines. Le matin de l'événement, l'ensemble des fichiers avait été supprimé de Wikimedia Commons[33] par un Wikipédien ! Celui-ci considérait que les informations de droit indiquées dans la base source, Ganoub, n'étaient pas suffisamment claires. Après avoir reprécisé les métadonnées pour chacun des entretiens, tout est rentré dans l'ordre… L'événement a fait comprendre à l'équipe de la Phonothèque combien ces questions devaient être transparentes et informées de façon complète en amont et systématiquement.

En intégrant ces différentes plateformes, l'objectif est bien sûr de mieux faire connaître les enregistrements de terrain, mais aussi d'engager le public dans une écoute et un enrichissement des métadonnées qui ont été produites, en particulier à travers le *crowdsourcing*. Pour les phonothèques, il est étonnant de découvrir que ces « voix anonymes » ainsi diffusées peuvent être documentées et enrichies par d'autres anonymes. Ces archives ont une telle force patrimoniale et humaine que la mise en ligne d'une collection renvoie presque systématiquement à des retours

30 Dans le *mapping* de l'éditeur XML MINT, les notices sont systématiquement indiquées edm : Rights@ rdf:resource CC BY-NC 3.0 et seules les notices qui contiennent un lien dans @rdf:about (web resource) sont récupérées sur Europeana.

31 https://www.clarin.eu/content/license-categories.

32 Voir la journée « Édit-a-thon » organisée sur le thème des migrations : https://phonotheque.hypotheses.org/16137.

33 Voir : https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Media_donated_by_Maison_m%C3%A9diterran%C3%A9enne_des_sciences_de_l'homme?uselang=fr.

de communautés ou d'individus, heureux de les entendre et de participer à leur documentation.

Pour favoriser ces écoutes et l'enrichissement des données sonores, les campagnes de *crowdsourcing* sont des dispositifs intéressants mais pas si simples à mettre en œuvre [34]. Outre l'énergie sollicitée pour l'animation d'un réseau social [35], les seules données dans lesquelles on peut puiser, sont celles pour lesquelles les questions juridiques et éthiques ont été, sinon résolues entièrement, au moins affrontées et explicitées.

Cela implique d'avoir écouté tout ce qui va être proposé au public sollicité pour les enrichissements. Or, le centre d'archives peut avoir obtenu la totalité des droits sur un enregistrement mais choisir de ne pas mettre en ligne les entretiens. Par exemple, à la Phonothèque de la MMSH, un chercheur a libéré l'ensemble des droits sur ses entretiens sauf sur les séquences ayant trait aux questions de sorcellerie et « d'au-delà ». En fonction des fonds, un conseil scientifique spécifique, réunissant des chercheurs du domaine et le collecteur s'il est encore vivant, est mis en place. Il évalue alors les risques de mise en ligne, en particulier sur les questions posant des problèmes éthiques. Il peut s'agir d'éléments très variables : l'indication de noms de personnes en lien avec la torture, l'évocation de l'usage du kat ou de l'alcool dans une communauté rurale yéménite, une critique véhémente d'un artisan par un autre artisan, la description précise de son habitation et de la façon d'y entrer par un témoin ayant vécu une inondation du Rhône. Il peut aussi arriver que des ayants droit nous sollicitent directement même si informateur et enquêteur ont autorisé la diffusion. Ainsi, une fille de cheminot qui souhaitait organiser une écoute familiale de l'entretien de son père, avec ses trois sœurs, a demandé qu'un passage de l'enregistrement public concernant leurs vies personnelles soit ôté de la mise en ligne. Le droit de retrait fonctionne toujours. Dans tous les cas, l'intégralité des archives est conservée dans le centre de ressources avec des précisions sur les droits d'utilisation.

Présentation des questions juridiques et éthiques sur la base de données Ganoub (en langues française et anglaise)

Ganoub peut reprendre des informations personnelles. Conformément à la loi n° 78-17 Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant en ligne sur ce site. Pour exercer ce droit, adressez un courriel à Véronique Ginouvès.

Les archives sonores que vous écoutez sur Ganoub ont fait l'objet de recherches sur les questions de droits d'utilisation et de diffusion. Toutes sont réutilisables dans le cadre exclusif d'exploitations non commerciales. Ces collectes sont des matériaux sensibles qui portent sur la culture des différentes sociétés enregis-

34 Ainsi, le *workpackage* « enrichissement » (WP2) du projet Europeana Sounds n'a pas du tout donné les résultats escomptés à la fin du projet : problèmes de développement des outils, lourdeur de l'animation du réseau social, manques de formation des publics… nombreux ont été les obstacles qui n'ont pas permis le résultat escompté (moins de 50 % de ce qui était prévu au départ du projet).

35 Un exemple récent est le projet de conférence virtuelle animé par the Recipes Project qui a engagé plusieurs collections d'institutions académiques dans les réseaux sociaux sur le thème en juin 2017 « What Is a Recipe? » (https://recipes.hypotheses.org/category/what-is-a-recipe) et *Five Steps to a Good "Sound Archive Recipe"* (http://phonotheque.hypotheses.org/21957).

trées au cours de recherches ethnographiques. Pour des raisons éthiques, nous vous demandons une grande vigilance sur les modifications ou les utilisations qui pourraient heurter les communautés dépositaires ou vecteurs de la littérature orale, de la musique ou des chants traditionnels, des savoir-faire, des spectacles et autres matériaux créatifs de ces archives. Merci, si vous en avez l'envie, de nous signaler vos écoutes et réutilisations

Les métadonnées de Ganoub sont placées sous CC0 – Public Domain Dedication.

L'équipe de la Phonothèque de la MMSH multiplie les outils de diffusion et de *crowdsourcing* avec l'idée que les enregistrements s'enrichissent à chaque écoute d'une nouvelle interprétation. Or, tous les outils collaboratifs (Soundcloud, HistoryPin, Archives.org et, mais aussi Wikipedia et ses satellites) exigent que soient précisées les licences d'usages afférentes (en Creative Commons). Certains proposent, en dernier recours, le simple « *copyright* » mais c'est toujours un choix par défaut. Si l'on veut que les utilisateurs ajoutent des mots-clés, donnent leur avis sur un style d'interprétation, déchiffrent la musique ou précisent les instruments joués, détectent des influences, décrivent leurs émotions ou délivrent d'autres informations pour créer de nouveaux récits autour de l'archive, il est essentiel qu'ils en aient le droit et que ces droits soient formulés clairement.

L'aventure des réusages…

Les réusages de ces archives ne peuvent pas encore être tous imaginés, car ce sont les futurs auditeurs qui s'en empareront. Et surtout, tout ne passe pas par la mise en ligne ou le numérique. Le centre de ressources peut simplement faciliter les usages non seulement en ne superposant pas de couches de droit supplémentaires sur ses métadonnées mais aussi en mettant en œuvre tout ce qui est possible pour retrouver les anciens acteurs du temps de l'analogique. Il doit aussi former les collecteurs à comprendre l'intérêt de faire signer des contrats d'utilisation aux personnes collectées et de leur faire signer systématiquement des contrats au moment du dépôt de leurs fonds.

Mais, ensuite, une fois décrite, l'archive vit sa vie et laisse l'imagination de chacun s'emparer de ces instants de vie capturés. Pour le moment, étant donné son accès réservé, Gra.fo n'a pas permis de collaboration directement avec la société civile, mais deux expériences artistiques sont en train d'être menées qui vont certainement donner au public l'envie de découvrir ces archives. Tout d'abord, un documentaire a été réalisé autour de la chanteuse traditionnelle originaire de la région de Pistoia, Caterina Bueno également collectrice. Ce film qui sera diffusé dans les circuits commerciaux en 2018 s'appuie en partie sur les 650 heures d'enregistrement de la langue parlée et chantée collectée par l'artiste [36]. Un second projet, en cours de réalisation, valorisera les archives sonores liées à la ville de Prato dans le cadre d'une exposition qui sera installée dans une friche, ancienne usine toscane [37]. De même, un

36 Production Kiné, en collaboration avec l'association culturelle Bueno et l'Institut Ernesto De Martino et l'Archive ethnographique d'histoire sociale de la région Lombardie. www.caterinabueno.com et https://www.facebook.com/caterinadoc/.

37 https://www.facebook.com/tuscanartindustry.

projet en direction des élèves des écoles primaires et secondaires a été mené autour de la transmission de l'histoire orale toscane et des sciences humaines et sociales à travers des parcours thématiques créés pour l'occasion : la Libération, l'alimentation traditionnelle, les migrations (« Voci da ascoltare ») [38].

Les phonothèques académiques se placent aujourd'hui entre patrimoine et recherche dans l'objectif de diffuser, dans le meilleur cadre possible, ces « voix qui nous viennent du passé ». Il serait difficile, à ce stade, de proposer une méthode « clé en main » pour régler la façon dont les questions juridiques et éthiques doivent y être abordées. Malgré des différences de pratiques, force est de constater que les deux expériences présentées ici sont fortement interconnectées, non seulement du point de vue de l'histoire des méthodes de collecte et d'analyse, mais aussi de la volonté de retrouver les témoins et les collecteurs du passé. Nous avons vu que la façon dont les différentes disciplines ont enregistré leurs données orales sur le terrain a eu des conséquences importantes sur les modalités de diffusion des archives orales. L'arrivée d'Internet a mis ces méthodes en exergue en obligeant les gestionnaires des centres d'archives à redessiner la stratigraphie des travaux de recherche et de collecte pour identifier les façons de procéder pour leur valorisation. L'objectif est toujours de respecter la législation en vigueur et de ne jamais porter atteinte aux anciens témoins. Il reste que les dispositifs mis en place, certes légitimes, induisent des coûts humains et matériels très lourds et interdisent souvent la diffusion. Le travail d'écoute, d'anonymisation des données personnelles et des montages nécessaires pour ôter les données sensibles d'un entretien, impliquent l'emploi d'un personnel à fortes compétences, qu'il s'agisse d'archivistique, de compréhension de la méthodologie sur le terrain des SHS, du montage numérique du son ou encore de la vigilance extrême qui est sollicitée par le catalogueur sur les questions juridiques et éthiques. Or les programmes de financement obligent aujourd'hui à une mise en ligne au mieux et si possible à des réusages – associés éventuellement à une implication des utilisateurs et à des actions de *crowdsourcing*. Le paradoxe est que cela ne peut être mis en œuvre qu'après que les questions éthiques et juridiques aient été sérieusement approfondies. En ce sens, tout ce qui va simplifier le travail en amont (placer les métadonnées en CC-0, proposer aux témoins de placer leur parole dans le domaine public) va participer à faciliter le travail de mise en ligne. En attendant de pouvoir dénouer tous les nœuds pour libérer ces archives, nous sommes face à une attente sociale forte, de la part des communautés qui ont été enregistrées comme de ceux qui découvrent ces archives sonores. Leur participation à leur enrichissement, la multiplication des récits et la découverte des identités au fil des écoutes, sont autant de façons de continuer l'enquête.

38 Université de Sienne & Unicoop Florence, juillet 2016-juillet 2017.

Annexe

Exemple de "liberatoria" du projet Graf.fo en langue italienne
suivi de sa traduction en langue française. Les contrats utilisés par la phonothèque
de la MMSH sont accessibles sur le carnet du projet : http://phonotheque.hypotheses.org

Pisa e Arezzo, 25 novembre 2013

Gentilissimo _____,

il progetto Gra.fo è in *fase di conclusione. Ad oggi, abbiamo salvato ad altissima qualità oltre duemila ore di parlato toscano, dagli anni Sessanta del secolo scorso fino ad oggi.*

Il database sonoro (copie conservative e metadati), così come le schede descrittive e catalografiche sono archiviati in *un sistema server installato nella sala macchine della Scuola Normale di Pisa. Per l'archiviazione è stata scelta la tecnologia RAID 5 (Redundant Array of Inexpensive Disks) la quale, mediante l'uso di diversi hard disk, consente una gestione più sicura dei dati e una maggiore velocità nell'accesso, aumentando quindi l'affidabilità e la prestazione dell'intero sistema. Una copia di sicurezza dell'archivio sarà localizzata presso il Dipartimento di Scienze della formazione, Scienze umane e della Comunicazione interculturale dell'Università di Siena (sede di Arezzo).*

In questi mesi sono state approfondite le questioni legali associate al trattamento delle fonti orali. Abbiamo pertanto elaborato un documento che Le chiediamo di leggere con attenzione e di controfirmare per poter rendere accessibili i dati sonori che ha raccolto. Occorre peraltro precisare che, qualora Lei non abbia direttamente raccolto i dati, la firma non dovrà essere apposta da Lei personalmente, bensì da colui che ha materialmente fatto le registrazioni (raccoglitore, intervistatore, ricercatore sul campo).

Sottolineiamo che il portale che contiene gli archivi sonori salvati NON è ad accesso libero ma ad accesso controllato (l'utente dovrà registrarsi, fornire le proprie generalità e dichiarare le proprie finalità). Parimenti, l'accesso in *sede è regolato da apposito registro. In entrambi i casi, l'utente di Gra.fo dovrà rilasciare una dichiarazione nella quale si impegna a non divulgare le notizie relative ai dati sensibili che eventualmente potrebbero essere contenute nei documenti sonori. Precisiamo che ad ulteriore tutela del diritto alla riservatezza, da moltissimi files sonori sono state oscurate parti contenenti dati sensibili. I nomi degli informatori compaiono nelle schede catalografiche solo attraverso le iniziali. Inoltre, i documenti cartacei che sono stati scannerizzati a corredo dei documenti sonori sono consultabili solo* in *sede nel caso* in *cui contengano dati sensibili.*

Il documento che vi chiediamo di firmare si compone di due parti.

*Nella prima vi chiediamo di rendere una dichiarazione ai sensi dell'articolo 8 (Fonti orali) del Codice di deontologia e di buona condotta per il trattamento di dati personali per scopi storici (allegato al codice per il trattamento dei dati personali e parte integrante dello stesso), il quale stabilisce che "*in *caso di trattamento di fonti orali, è necessario che gli intervistati abbiano espresso il proprio consenso* in *modo esplicito, eventualmente* in *forma verbale, anche sulla base di un'informativa semplificata che renda nota almeno l'identità e l'attività svolta dall'intervistatore, nonché le finalità della raccolta dei dati". Lo stesso articolo prevede che "gli archivi che acquisiscono fonti orali richiedono all'autore dell'intervista una dichiarazione scritta dell'avvenuta comunicazione degli scopi perseguiti nell'intervista stessa e del relativo consenso manifestato dagli intervistati".*

Nella seconda parte vi chiediamo di decidere le modalità di consultazione del vostro archivio (o di parti di esso) e di autorizzarne l'eventuale citazione o l'eventuale pubblicazione.

Sottolineiamo che in *assenza di una vostra firma il vostro materiale sonoro NON potrà essere ascoltato da nessuno.*

Pier Marco Bertinetto, Silvia Calamai e il gruppo di lavoro di Gra.fo

Ai responsabili scientifici del progetto Gra.fo
Prof. Pier Marco Bertinetto & Prof.ssa Silvia Calamai

Io sottoscritto……..
Nato/a a ……..
il ……..
Residente a …… in ……
c.f. ……

in merito

all'archivio ……
al fondo ……..
alla serie ……

da me registrato/a e da me ceduto in via non esclusiva in data …….. al gruppo di lavoro del progetto *Grammo-foni. Le soffitte della voce* (Gra.fo) (PAR FAS 2007-2013 Regione Toscana Linea di Azione 1.1.a.3.) – costituitosi in data 17 novembre 2010 presso il Laboratorio di Linguistica, Scuola Normale Superiore, Piazza dei Cavalieri 7, 56126 Pisa e l'Università degli Studi di Siena Dipartimento di Scienze della formazione, Scienze umane e della Comunicazione interculturale viale Cittadini, 33 – 52100 Arezzo – affinché fosse digitalizzato/a, catalogato/a ed inserito/a nel relativo portale

dichiaro

che tutti gli intervistati da me registrati furono al momento del rilevamento chiaramente informati, anche solo oralmente, sulle finalità della raccolta dei dati. Gli intervistati erano perfettamente a conoscenza della mia identità e dell'attività da me svolta.

La consultazione dell'archivio sonoro……
noro……..
serie sonora ……., insieme alle corrispondenti catalogazioni del materiale e all'eventuale materiale di corredo, è

☐ consentita attraverso il portale internet di Gra.fo all'indirizzo web http://grafo.sns.it/ (previa registrazione dell'utente, che potrà ascoltare file sonori in formato digitale.mp3 e potrà visualizzare le relative schede catalografiche, l'eventuale materiale di corredo e le eventuali trascrizioni in formato digitale.pdf);

☐ consentita solo ed esclusivamente in *loco*, nei locali del Laboratorio di Linguistica della Scuola Normale Superiore e nei locali del dipartimento di Scienze della formazione, Scienze umane e della Comunicazione interculturale dell'Università degli Studi di Siena – sede di Arezzo, o in altri che possano essere attrezzati per tale scopo (previa registrazione dell'utente e previa firma di una liberatoria nella quale l'utente s'impegna a non divulgare le notizie relative ai dati sensibili che potrebbero essere contenuti in alcuni documenti, ai sensi del *Codice di deontologia e di buona condotta per il trattamento di dati personali per scopi storici*).

Autorizzo l'uso dell'archivio da parte degli utenti registrati perscopi culturali, didattici, di ricerca, senza fini di lucro [SÌ] [NO]

pubblicazione parziale o integrale in opere di natura scientifica o divulgativa [SÌ] [NO]

a condizione che sia citato chiaramente il nome dell'archivio e di colui che l'ha registrato, così come il nome del progetto Gra.fo e degli enti finanziatori (PAR FAS 2007-2013 Regione Toscana Linea di Azione 1.1.a.3; Scuola Normale Superiore & Università degli Studi di Siena).

Per qualunque uso del materiale diverso da quelli qui autorizzati, dovrà essermi richiesta specifica autorizzazione.

Luogo e data…… firma ……

Si allega documento d'identità in corso di validità

Cher/Chère…….

Le projet Gra.fo conserve et met à disposition plus de deux mille heures d'enquêtes orales enregistrées en Toscane, des années 1960 à nos jours.

La base de données sonores et les fiches descriptives (copies numériques des fichiers et métadonnées) sont stockées sur un serveur installé dans une salle spécifique et adaptée à l'École normale de Pise. Pour l'archivage, le choix s'est porté sur la technologie RAID 5 (Redundant Array of Inexpensive Disks) qui, grâce à l'utilisation de plusieurs disques durs, permet une gestion des données sécurisée et un accès rapide, augmentant ainsi la fiabilité et les performances de l'ensemble du système. Une copie de sauvegarde des archives sera également conservée au Département des sciences humaines, de l'éducation, et de la communication interculturelle de l'université de Sienne (siège social d'Arezzo).

Au cours des derniers mois, nous avons travaillé à la résolution des questions juridiques liées au traitement des sources orales. Afin de rendre accessibles les données sonores recueillies, nous avons rédigé un document –que nous vous demandons de lire attentivement et de contresigner. Il convient également de noter que, si vous n'avez pas recueilli directement les données, il ne vous revient pas de signer ce document ; cette tâche incombe à la personne qui a effectivement produit les enregistrements (collecteur, enquêteur, chercheur sur le terrain).

Nous vous rappelons, et insistons sur le fait, que le portail qui présente les archives sonores n'est PAS en accès libre mais en accès contrôlé : l'utilisateur doit d'abord se connecter, fournir ses données personnelles et déclarer ses finalités avant d'avoir accès aux enregistrements. De la même façon, l'accès à l'archive sur site est réglementé par un registre d'inscription. Dans les deux cas, l'utilisateur de Gra.fo s'engage à ne pas divulguer les informations relatives aux données sensibles qui pourraient être contenues dans les documents sonores. Par ailleurs, nous tenons à souligner que, pour protéger le droit à la vie privée, les extraits d'enquêtes enregistrées comportant des informations sensibles ont été retranchés des fichiers pour l'écoute publique. Les noms des informateurs apparaissent dans les fiches du catalogue uniquement sous la forme d'initiales. Enfin, les documents papier accompagnant les documents sonores qui ont été numérisés et qui contiennent des données sensibles peuvent être consultés uniquement sur place.

Le document que nous vous demandons de signer comporte deux parties.

Premièrement, nous vous demandons de rédiger une déclaration conformément à l'article 8 (Sources orales) du *Code d'éthique et de bonne conduite pour le traitement des données à caractère personnel à des fins historiques* (annexe du code pour le traitement des données à caractère personnel et partie intégrante de celui-ci), qui dispose que « dans le cas du traitement des sources orales, les témoins doivent avoir exprimé leur consentement exprès, éventuellement verbalement, sur la base d'une note d'information qui explicite l'identité et l'activité de l'enquêteur ainsi que la finalité de la collecte ». Le même article précise que « les centres d'archives qui recueillent des sources orales exigent de l'auteur de l'entretien qu'il fasse une déclaration écrite qu'il a communiqué auprès des personnes interrogées la finalité de l'entretien et obtenu leur consentement exprès ».

Dans un second temps, nous vous demandons de préciser les modalités de consultation de votre enregistrement sonore (tout ou partie) ainsi que d'autoriser sa citation ou son éventuelle publication.

Nous tenons à porter à votre attention qu'en cas de non-signature de ce document, vos enregistrements ne pourront en aucune façon être écoutés par qui que ce soit.

Pier Marco Bertinetto, Silvia Calamai et le groupe de travail de *Gra.fo*

Le/La soussigné/e……..

Né/e à ……..

le ……

Domicilié à …… (ville), code postal ……

Fonction : ……

en lien avec

l'archive ……

le fonds ……..

la série ……..

que j'ai enregistré(e/s) et déposé(e/s) de façon non exclusive le (date) au groupe de travail du projet Grammo-foni – Le soffitte della voce (Gra.fo) (PAR FAS 2007-2013 Regione Toscana Line of Action 1.1. a. 3.) – qui s'est constitué le 17 novembre 2010 au sein du Laboratoire de Linguistique, École Normale Supérieure – Scuola Normale Superiore, Piazza dei Cavalieri 7,56126 Pise et de l'université de Sienne – Département des sciences humaines, de l'éducation, humaines et de la communication interculturelle, Viale Cittadini, 33 – 52100 Arezzo

dans le but que ces archives soient numérisées, cataloguées et insérées dans le portail cité ci-dessus,

déclare

que toutes les personnes interrogées que j'ai enregistrées ont été clairement informées au moment de l'enquête, *a minima* de vive voix, sur l'objectif de la collecte des données. Les personnes interrogées étaient parfaitement informées de mon identité et de mon activité.

La consultation de l'archive sonore…… (titre)

Fonds sonore :

Série sonore :

Ainsi que les documents ou matériel en lien avec ces archives, est

O autorisée à travers le portail Internet de *Gra.fo* à l'adresse http://grafo.sns.it après inscription de l'utilisateur, qui pourra écouter les fichiers sonores en format numérique compressé (mp3) et consulter les fiches documentaires ainsi que son matériel d'accompagnement et les transcriptions au format numérique (PDF)

O autorisée uniquement et exclusivement sur place, dans les locaux du Laboratoire de Linguistique de l'École normale supérieure – Scuola Normale Superiore et dans les locaux du Département des sciences humaines, de l'éducation

et de la communication interculturelle de l'université de Sienne – Arezzo, ou dans tout autre lieu équipé à cet effet (sous réserve de l'enregistrement de l'utilisateur et sous réserve de la signature d'une décharge dans laquelle l'utilisateur s'engage à ne pas divulguer les informations relatives aux données sensibles)

J'autorise l'utilisation des archives par ceux qui se seront enregistrés sur le portail Gra.fo à

– des fins culturelles, éducatives, d'éducation et de recherche, à but non lucratif OUI NON
– la publication partielle ou intégrale dans des ouvrages scientifiques ou de diffusion OUI NON

à condition que le nom de l'archive et de la personne qui l'a enregistrée soient clairement mentionnés, ainsi que le nom du projet *Gra.fo* et des organismes de financement (PAR FAS 2007-2013 Regione Toscana Linea di azione 1.1. a. 3; Scuola Normale Superiore & Università degli Studi di Siena).

Pour toute utilisation de matériel autre que ceux autorisés par la présente, je dois obtenir une autorisation spécifique.

Fait à ..... le

Pièce d'identité en cours de validité jointe au document

Table des matières

Chercheurs, quand je serai mort qui prendra soin de ma page FB, GS, RG, CvHAL, Hypothèses.org ? 5
David Aymonin

Éditorial 7
Stéphane Pouyllau

Préface 9
Marie Masclet de Barbarin

État des lieux sur les bonnes pratiques éthiques et juridiques en matière de diffusion des données en SHS

Diffuser des données de la recherche dans le respect du droit et de l'éthique Comment faire lorsqu'on n'est pas juriste ? 19
Anne-Laure Stérin

Pratiques d'archives Problèmes actuels sur les usages du matériau documentaire 31
Jean-François Bert

Preserving Public Domain Collections. Institutional Policies Best Practices 39
Mélanie Dulong de Rosnay

La réutilisation des données de la recherche après la loi pour une République numérique 49
Lionel Maurel

Big data en sciences sociales et protection des données personnelles 61
Émilie Debaets

Dématérialisation et valorisation des matériaux de terrain des ethnologues L'archiviste face aux questions éthiques 73
Marie-Dominique Mouton

Comment diffuser les données en SHS ? Réalisations et retours d'expérience

Les archives orales, chapitre introduit par Florence Descamps

Introduction 91
Florence Descamps

La parole et le droit 103
Recommandations pour la collecte, le traitement
et l'exploitation des témoignages oraux
Raphaëlle Branche, Florence Descamps, Frédéric Saffroy, Maurice Vaïsse

Two Oral History Projects, Two Countries and the Encountered Issues
and Subsequent Solutions to Online Recording Accessibility Issues 129
Leslie McCartney

Consent in the digital context 143
The example of oral history interviews in the United Kingdom
Myriam Fellous-Sigrist

Ouverture de données qualitatives à caractère personnel 159
Approche éthique, juridique et déontologique
Marie Huyghe, Laurent Cailly, Nicolas Oppenchaim

Les archives sonores entre demande sociale et usages scientifiques 169
Quelles modalités pour réutiliser les sources enregistrées ?
Francesca Biliotti, Silvia Calamai, Véronique Ginouvès

Les données sensibles de la recherche, chapitre introduit par Laurent Dousset

Données sensibles. Peuvent-elles ne pas l'être ? 197
Laurent Dousset

Anonymat et confidentialité des données. L'expérience de beQuali 207
Selma Bendjaballah, Sarah Cadorel, Émilie Fromont, Guillaume Garcia,
Émilie Groshens, Emeline Juillard

Du remède par les plantes à la sorcellerie 223
Retour sur une expérience de traitement et de diffusion d'archives orales
en Bretagne
Maëlle Mériaux

MEMORIA – la préservation des processus d'étude comme enjeu éthique 231
Iwona Dudek, Jean-Yves Blaise

Le traitement des données d'un défunt dans un contexte de recherche 241
Jean-Charles Ize

L'évolution du droit en matière de numérique, chapitre introduit par Philippe Mouron

Droit d'auteur et diffusion numérique des données de la recherche 247
Philippe Mouron

Les enjeux éthiques et juridiques du dépôt des travaux scientifiques
dans une archive ouverte 255
Isabelle Gras

Les robots sont-ils des lecteurs comme les autres ? 267
Émergence et codification d'une exception au droit d'auteur pour le *text & data mining*
Pierre-Carl Langlais

La confiscation des données issues de l'humanisme numérique 283
Un paradoxe résistible
Marie-Luce Demonet

Postface 299
Véronique Ginouvès, Isabelle Gras

Bilbiographie 303

Biographie des auteurs 327

La diffusion numérique des données en SHS

Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques

DIGITALES

La collection « Digitales » s'intéresse aux rapports entre les sciences humaines et le monde numérique, qu'il fournisse des outils critiques ou qu'il soit un domaine de création.

Produire, exploiter, éditer, publier ou valoriser des données numériques fait partie du travail quotidien des chercheurs en sciences humaines et sociales (SHS). Ces données sont aujourd'hui disséminées sous de multiples formats dans le monde de la recherche et, au-delà, auprès de citoyens de plus en plus curieux et intéressés par les documents produits par les scientifiques. Dans un contexte de mutation fulgurante des méthodes de travail, ce guide aborde avec simplicité des questions et des enjeux complexes auxquels se confronte quotidiennement la communauté des SHS. De leur collecte à leur réutilisation, les données de la recherche sont manipulées, éditorialisées, interrogées, mises en ligne… par tous les acteurs du monde académique qui ne savent pas toujours répondre aux questions juridiques et éthiques ou même, ne parviennent pas à les poser clairement. C'est à eux que s'adresse cet ouvrage, fondé sur des réflexions et des retours d'expériences qui présentent les bonnes pratiques pour accompagner celles et ceux qui s'inscrivent dans la dynamique de la science ouverte.

conception graphique
et illustration de couverture
J.-B. Cholbi

Véronique Ginouvès est responsable des archives sonores et audiovisuelles à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (AMU-CNRS) à Aix-en-Provence.

Isabelle Gras est conservatrice des bibliothèques au Service commun de la documentation de l'université d'Aix-Marseille (SCD AMU).

Presses Universitaires de Provence
Aix*Marseille université initiative d'excellence
Bibliothèques universitaires
cnrs
Maison méditerranéenne des sciences de l'homme USR 3125
Huma-Num

9 791032 001790

20 €